



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-
**MAIRIE
DE
MESSANGES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MESSANGES

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

**AFFAIRE N°1 – SYDEC - APPROBATION DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC-
RENOUVELLEMENT BULLES ROUTE DE LA VALLEE**

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois d'Octobre, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTE :

Main levée ☒ Bulletin secret ☐
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0

Date de convocation : 10 octobre 2024

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P,
CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J,
COUDRAY J, BOIREAU C, DABBADIE G,
BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G,
Absents excusés : PELLEGRINO M,
LAUDOUAR E, AROCENA U.

Ont donné procuration : LAUDOUAR E à
CASTAGNET P, AROCENA U à CALORME JP.

Secrétaire de séance : DABBADIE G.

Monsieur le Maire

PRESENTE l'étude technique et financière du SYDEC relative aux travaux de renouvellement des bulles Route de la Vallée.

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL BULLES

Etude technique

Dépose de 9 candélabres bulles

Fourniture, pose et raccordement de 9 ensembles mâts octo-coniques de 3.50 m équipés d'une lanterne ARYA leds, peinture RAL 8014 brun sépia

Dépose de 3 lanternes ALURA SHP

Fourniture, pose et raccordement de 3 lanternes ARYA leds, peinture RAL 8014 brun sépia

Dépose et repose d'une lanterne ALURA leds.

Montant Estimatif TTC

19 979 €

TVA préfinancée par le SYDEC

3 127 €

Montant HT

16 852 €



Subventions apportées par :

SYDEC

8 258 €

ETAT

3 996 €

COLLECTIVITE**4 599 €****REMISE AUX NORMES EP**

Rénovation de la commande d'éclairage public

Montant Estimatif TTC

1 850 €

TVA préfinancée par le SYDEC

290 €

Montant HT

1 561 €

Subventions apportées par :

SYDEC

936 €

COLLECTIVITE**624 €****RECAPITULATIF**

Montant Estimatif TTC

21 829 €

TVA

3 416 €

Montant HT

18 413 €

Subventions apportées par :

SYDEC

9 194 €

ETAT

3 996 €

PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE**5 223 €**

INVITE l'Assemblée à approuver cette étude du SYDEC et à délibérer sur la participation communale s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'étude technique et financière présentée par le SYDEC.
- **DE DONNER** son accord pour la réalisation des travaux.
- **D'ACCEPTER** la participation communale d'un montant de 5 223 € et précise qu'elle se fera exclusivement sur fonds libres.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Hervé BOUYRIE

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 040-214001810-20241015-1510202401-DE

